

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de LEVALLOIS-PERRET

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
(I1-I4-A5-EL3-T1-T3-EL7-T5-PT1-PT2-PT3)

PLAN 2/3

échelle : 1/5000e
(1cm = 50 m)

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP
(mars 2019)

I1 - SERVITUDES RELATIVES A LA MAITRISE DE L'URBANISATION AUTOUR DES CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ, D'HYDROCARBURES ET DE PRODUITS CHIMIQUES ET DE CERTAINES CANALISATIONS DE DISTRIBUTION DE GAZ

zone SUP 1 autour des canalisations de transport de gaz naturel et assimilé

NB : Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé - elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guide unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.

I4 - SERVITUDES RELATIVES AU TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Ligne électrique souterraine à 225 kV

Poste de transformation électrique (à titre indicatif)

A5 - SERVITUDES RELATIVES AUX CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Canalisation publique d'assainissement

EL3 - SERVITUDES DE HALAGE ET DE MARCHEPIED

Servitude de halage ou de marche-pied

T1 - SERVITUDES RELATIVES AUX VOIES FERRÉES

Axes des rails ferroviaires

Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer

T3 - SERVITUDES RELATIVES EN TRÉFONDS

Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer (tréfonds)

T5 - SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT

Zone de dégagement de l'aérodrome de Paris Le Bourget

287 Hauteur maximale constructible des obstacles (en mètres NGF)

PT1 - SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES DE RÉCEPTION RADIOÉLECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Zone de protection radioélectrique

PT2 - SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES RADIOÉLECTRIQUES D'ÉMISSION ET DE RÉCEPTION CONTRE LES OBSTACLES

Zone spéciale de dégagement

PT3 - SERVITUDES ATTACHÉES AUX RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Câble P.T.T. / T.R.N.

185 Hauteur maximale constructible des obstacles (en mètres NGF) sur la commune

